



MULTI ACTIVITÉS MONTAGNE

été
2024

12-14
ans

CAP À L'EAU

CHALET LE CHORNAIS - Arêches Beaufort (73)

Réf. 073 001 001

Descente des rivières et des canyons, découverte des lacs de montagne à l'ombre du Mont Blanc

Descente en rafting : une descente en deux étapes : tranquille et exercice au début puis passage dans les rapides.

Canyoning : le canyon Montmin fait partie de ces canyons magnifiques des bords du lac d'Annecy.

Randonnée : une sortie à la journée à la découverte d'un lac d'altitude.

Détente : piscine, sarbacane, slackline.

Autres activités : jeux collectifs, ping-pong, farniente, etc...



Possibilité de poursuivre cette colo avec le séjour :

Cap là-haut





Vacances Pour Tous
21 rue Saint Fargeau
CS 72021
75989 PARIS Cedex 20

Agréé JEPVA par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

- Inscrit au Registre des opérateur de Voyages et Séjours
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379
- Agrément national d'organisme de Tourisme social et familial
n° 06.07.04

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930

LE CENTRE D'ACCUEIL

Bienvenue en Savoie !

Notre centre se situe au « pays des mille chalets », au pied du Mont Blanc, dans l'un des massifs les plus préservés de France : Le Beaufortain. Posé dans une vallée ouverte et ensoleillée, le Chalet du Chornais dispose d'aménagements intérieurs fonctionnels et chaleureux, les différents lieux de vie sont habillés de bois et décorés d'objets traditionnels, dans un esprit typiquement montagnard.

L'agencement des 33 chambres, équipées de sanitaires complets, a été pensé pour accueillir les jeunes dans des conditions maximales de confort.



Chalet le Chornais
1000 montée du Chornais
73270 ARECHES-BEAUFORT
Tél: 04.79.38.10.75
chalet.chornais@fol73.fr

VENIR À ARECHES

Venir en rendez-vous sur place :

Votre enfant est inscrit en « rendez-vous sur place ». Vous le conduisez directement au centre de vacances et vous venez le rechercher.

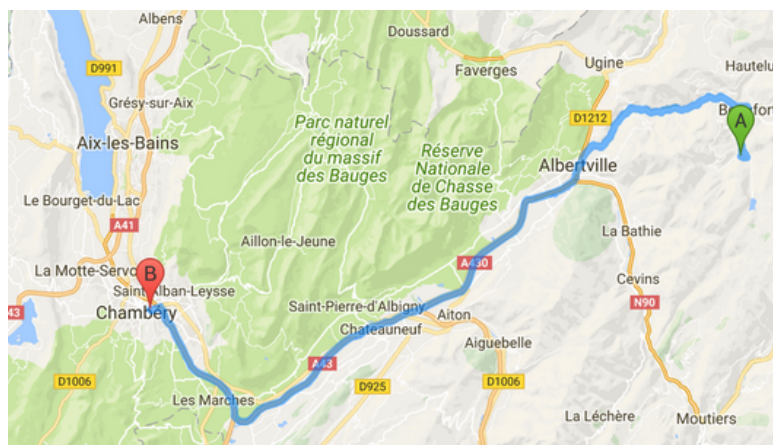
- HORAIRE D'ARRIVÉE AU CENTRE : vers 16h00
- HORAIRE DE DÉPART DU CENTRE : à partir de 14h

Les horaires seront confirmés sur la convocation départ.



Venir en voiture :

Autoroute A43 jusqu'à Albertville, Puis D925 jusqu'à Beaufort Sur Doron – D218 jusqu'à Arêches et D65 direction Le Planay. Juste après le panneau "Le Planay", à gauche, passer un petit pont, direction le Chornais (côte de 800 m).



Venir en train :

En train depuis Paris, Lyon, Valence, Annecy et Grenoble jusqu'à Chambéry. Transfert en car jusqu'au centre, trajet de 80 km d'environ 1h30.

Le voyage s'effectue de jour.

C'EST PEU DE DIRE QU'IL VA Y AVOIR DU SPORT AU CHORNAIS !

Rafting : une descente en 2 étapes :

- tranquillité et prise en main au départ
- descente à fond dans les rapides ensuite

Canyoning : une séance sur l'un des magnifiques sites des bords du lac d'Annecy

Randonnée à la découverte d'un lac d'altitude

Slackline, sarbacane

Baignade à la piscine de Beaufort



Un programme bien rempli pour une semaine de vacances formidable.

DOCUMENT OBLIGATOIRE

RAFTING et CANYONING

test d'aisance aquatique

(imprimé joint à la fin de ce document)



PRÉPARER LE SÉJOUR

Trousseau : reportez-vous à la liste ci-jointe. Cette liste est adaptée à notre centre. Elle a été établie pour permettre aux jeunes d'avoir à disposition du linge pratique et propre pendant tout le séjour.

Lavage du linge : le linge n'est pas lavé, sauf besoin bien entendu, pour les séjours de 7 jours. Nous vous remercions d'identifier les vêtements.

Argent de poche : l'argent sera confié à l'animateur responsable du groupe de votre enfant. Il nous semble qu'une somme de 15 € à 20 € soit amplement suffisante. Peut-être moins si votre enfant est plus jeune, peut-être plus si c'est un ado ! A METTRE DANS UNE ENVELOPPE

Santé : un(e) assistant(e) sanitaire veillera à la bonne santé de tous. La **fiche sanitaire est obligatoire** et devra être remplie avec le plus grand soin. N'omettez pas de nous signaler tout problème concernant votre enfant, même s'il vous paraît anodin. N'hésitez pas à joindre des informations complémentaires si besoin, vos indications seront précieuses pour nous.

Si votre enfant est en cours de traitement médical à son arrivée, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments. En effet, tout comme les établissements scolaires, nous n'avons pas le droit de donner des médicaments aux enfants sans prescription, même si le médicament est vendu sans.

Frais médicaux : si votre enfant a besoin de soins pendant son séjour, le centre fait l'avance des frais qui vous seront ensuite facturés. A réception de votre règlement, les fiches de soins vous sont envoyées. Si l'enfant est couvert par la CMU, il est indispensable de nous fournir une attestation en cours de validité (voire la carte vitale de l'enfant s'il en a une).

Le téléphone : les parents peuvent appeler leur enfant au numéro du chalet le soir de 17h30 à 19h00.

Utilisation du téléphone mobile : l'usage des portables sera réglementé par l'équipe du centre.

Objets de valeur : Vêtements de marque, bijoux.... sont-ils bien utiles ?

Attention : les vols, dégradations ou pertes d'appareil électronique (téléphone portable, baladeur, ...), ne sont pas couverts par l'assurance de notre association.

ORGANISATION DU SÉJOUR

Équipe d'encadrement : un animateur titulaire du BAFA (ou en cours de formation) pour 8 à 12 jeunes (normes réglementaires), l'encadrement professionnel pour les activités suivant le programme, l'équipe de direction, et également les autres adultes présents sur le centre participent au bon déroulement du séjour, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage. Une équipe pédagogique attend vos enfants pour leur faire passer de très bonnes vacances, et ce en toute sécurité

Vie collective : un réveil individualisé, des temps d'activités calmes après les repas permettent à chacun de trouver son juste rythme.

Alimentation : les repas, préparés par l'équipe de cuisine du centre, sont équilibrés, variés et pris à heures régulières. C'est un temps éducatif, durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout et mange suffisamment. Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Toutefois nous remercions les parents de contacter le centre pour vérifier la faisabilité des menus adaptés. Un menu de substitution peut être proposé pour les enfants ayant des convictions religieuses ou philosophiques.

Pour avoir des nouvelles de votre enfant : Des nouvelles sont disponibles via internet : <http://blog.areches.fol73.fr>. Vous pouvez dès à présent consulter les blogs des séjours des étés précédents. C'est pourquoi, nous vous demandons de compléter et de remettre à l'équipe du centre le document relatif au droit à l'image. L'équipe du centre fera le maximum pour mettre à jour ce blog le plus souvent possible. Ne soyez pas trop déçus si les nouvelles sont irrégulières ; c'est souvent le signe de vacances riches et actives pour vos enfants.

- 7 sous-vêtements
- 8 paires de chaussettes
- 6 tee-shirts
- 2 polos ou tee-shirts supplémentaires
- 1 short
- 2 pantalons (style «jean» ou en toile)
- 1 pantalon de randonnée ou 1 survêtement
- 2 sweats / pulls / polaires
- 1 veste
- 1 vêtement de pluie imperméable
- 1 pyjama (2 en cas d'énurésie)
- 1 paire de pantoufles
- 1 paire de chaussures de sport
- 1 paire de chaussures de randonnée
- 1 maillot de bain (short interdit) et 1 serviette
- Nécessaire de toilette** (minimum vital / liste non-exhaustive) :
 - Gel douche ou savon
 - Shampoing
 - Brosse à dents
 - Dentifrice
 - Brosse à cheveux (si besoin)
- 1 serviette et 1 gant de toilette
- 1 sac à linge sale
- Petit sac à dos pour la journée** avec :
 - 1 gourde d'1 litre (en métal de préférence)
 - Nécessaire de protection solaire (lunettes + chapeau + crème adaptée à l'enfant)
 - Mouchoirs jetables (si possible)

Merci de mettre dans un sac à part tout médicament avec :

- Ordonnance (même si le médicament est vendu sans ou s'il s'agit d'homéopathie)
- Boîte (avec le nom de l'enfant) et notice

Remarque :

Le centre se situant en haute altitude, il peut faire très froid le soir voire même en journée si le soleil n'est pas au rendez-vous.

TEST D'AISANCE AQUATIQUE

SEJOUR :

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

Date du séjour : Du Au

A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e).....

Titulaire du diplôme.....

Date de délivrance du diplôme :

Certifie que l'enfant.....

Né(e) le / /

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à le.....

Cachet et signature :

ATTENTION !

Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :



- **la fiche sanitaire complétée et signée** : ce document est **OBLIGATOIRE** et revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident,
- **l'attestation CMU en cours de validité au nom de l'enfant**, voire, s'il en a une, sa **carte vitale**
- **l'autorisation au droit à l'image**,
- l'autorisation à rentrer seul ou avec une personne tierce, si c'est votre choix
- les autre(s) document(s) spécifique(s) au séjour demandé(s) :
 - **RAFTING & CANYONING : TEST D'AISANCE AQUATIQUE**

